

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2018

MP

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Aline NARS - René DARAN - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR –

PROCURATIONS : Jacques ROCA à André MIR

Hélène GUIOUNET à Jean-Henri MIR

André BÉGUÉ à René DARAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre FORGUE

En liminaire, Bruno ROUCH, Directeur du S.D.E. 65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées) accompagné de Denis MAUMUS, à la demande de Monsieur le Maire, ont procédé à la présentation du projet « **Création d'un réseau de chaleur** » tel qu'il est à ce jour formalisé.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 22 h 35 mn.

Le Conseil Municipal :

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 16 avril 2018.

Approuvé.

◆ **adopte** le principe de la **création d'une chaufferie collective et l'installation d'un réseau de chaleur** et **accepte** le choix proposé d'implantation de la chaufferie sur la parcelle cadastrée AD-1300. Néanmoins le projet définitif de positionnement des installations et leur insertion dans le site serait soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet de **création d'une chaufferie collective et l'installation d'un réseau de chaleur**, **décide de transférer au SDE65 la compétence suivante** : Maîtrise d'ouvrage d'installations de production de chaleur et la passation, en tant qu'autorité organisatrice du service public, avec les entreprises délégataires, de tout acte relatif à l'exploitation du service en régie.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve**, dans le cadre du projet de « **Création d'un réseau de chaleur** », le projet de traversée de la RD 929 (réalisation de 2 dalots) qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage avec le S.D.E. 65 et **précise** que la contribution définitive du S.D.E. 65 ne sera déterminée qu'après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance

◆ considérant que les facteurs de commercialité ont subi une modification substantielle, **décide** d'appliquer une baisse des loyers de 30% à compter du 1^{er} Mai 2018, sur les locaux n° 5, 7, 9, 12, 13 et 14 de la Galerie Commerciale du « Vieux Village B » et rappelle que le local n°8 a été récupéré par la Commune pour y établir un tiers-lieu, **autorise** Monsieur André MIR, 1^{er} adjoint, à signer tous documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR

